la cgt retraités

RETRAITE

Livret d'Accueil

Je suis syndiqué à la CGT et la Retraite approche

Camarade,

Tu seras bientôt en fin d'activité. Ce moment très attendu est synonyme de temps libre et d'activités choisies.

Le rythme de vie personnel change, les contacts sont différents et parfois moins nombreux, c'est ce pourquoi nous te proposons de nous rejoindre dans le monde syndical où tu as toujours évolué afin de maintenir ce lien.

Ce livret est édité pour te convaincre que même après la cessation d'activité professionnelle, nous avons toujours des revendications à faire avancer. C'est pourquoi nous t'invitons à y demeurer « actif ».

En restant soudés, actifs et retraités, nous pouvons favoriser la réussite des luttes et revendications. Pour cela, il faut que tu sois au cœur des enjeux, ce qui te permet de garder le lien avec l'organisation syndicale.

Nous te souhaitons une bonne lecture en attendant de te compter parmi nous et t'adressons nos salutations fraternelles.

Le secrétariat USR-CGT

SE PRÉPARER A UNE VIE NOUVELLE

LA RETRAITE QUE TU VAS PERCEVOIR N'EST PAS UN CADEAU.

C'est la contrepartie d'un salaire socialisé : actif, ton bulletin de salaire indique un montant de salaire brut et diverses retenues, dont les retraites (secteur privé) ou la pension civile (fonctions publiques). Ce sont ces retenues qui financent les retraites versées simultanément à celles et ceux qui ont quitté la vie professionnelle. A ton tour, tu vas bénéficier de ce système de solidarité entre générations que patronat et gouvernement veulent casser : ta retraite sera financée par les cotisations des actifs.

C'est aussi la reconnaissance des droits acquis tout au long d'une vie de travail.
Faire valoir ces droits dans leur intégralité n'est pas automatique, et il est important de bien préparer et compléter son dossier.
Une fois la retraite liquidée, la modifier relève souvent du parcours du combattant, et attention aux délais de prescription, tant pour demander la révision que dans ses effets pécuniaires !

Se faire aider dans ces démarches est souvent utile, surtout dans le cas où l'on relève de différents régimes de retraite.

Pour cela, tu peux être tenté de faire entière confiance au service Ressources Humaines de ton entreprise ou de ton administration. Tu peux surtout solliciter l'appui de ton syndicat ou de ta section syndicale. S'il n'y a pas

en son sein d'expert en la matière, tu seras mis en contact avec un camarade qui pourra répondre à tes questions : la force de la CGT, c'est d'avoir des militants salariés dans les organismes de retraite, des représentants mandatés dans les différents conseils d'administration des caisses de retraite, des référents spécialisés dans ses différentes structures locales ou départementales... bref, c'est d'être une force interprofessionnelle !

IL EST CONSEILLÉ DE S'Y PRENDRE À L'AVANCE, DE 6 À 12 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE DE DÉPART EN RETRAITE.

- La première démarche à faire est de demander un Relevé Individuel de Situation (RIS) auprès du régime auquel tu es affilié au moment de la demande. Le RIS est un relevé de carrière inter-régimes qui reprend, en principe, l'intégralité des droits acquis au sein des différents régimes de retraite auxquels tu as cotisé (obligatoires et complémentaires). Il récapitule les périodes d'activité, les revenus correspondants (qui vont déterminer le salaire de référence servant au calcul de la retraite), le nombre de trimestres validés (à l'exception de ceux validés au titre de la maternité ou du service militaire) pour les régimes de base et le nombre de points acquis pour les régimes complémentaires.

Tous ces éléments sont à vérifier et à faire rectifier sans attendre en cas d'erreur ou d'omission

- La seconde démarche utile, c'est de te faire préciser, par le service Ressources Humaines de ton entreprise ou ton administration, ta situation en matière de congés restant à prendre et de Compte Épargne Temps (CET) pour déterminer sans contestation ta date de départ effective.

- Il ne reste plus qu'à informer ton employeur et à transmettre ta demande à la caisse de retraite du régime de la dernière activité professionnelle.

Pour le régime général, la demande est à déposer à la CARSAT des Pays de la Loire, 2 place Bretagne 44932 Nantes Cedex 9 ☎3960 ou par ton compte personnel créé sur www.lassuranceretraite.fr

Une fois la demande de retraite de base effectuée, tu pourras déposer ta demande de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) auprès du CICAS (Centre d'Information, de Conseil et d'Accueil des Salariés), la prise de rendez-vous se fait uniquement par téléphone au 0 820 200 189.

Si tu es affilié pour tout ou partie de ta carrière à un régime particulier, renseigne-toi auprès de ton syndicat ou section syndicale : plusieurs Fédérations de la CGT ont édité des livrets ou guides pour t'aider dans tes démarches.

RESTER SYNDIQUÉ À LA RETRAITE, OUI ! MAIS COMMENT ?

LORSQU'ON A DÉFENDU SES INTÉRÊTS DE SALARIÉ COLLECTIVEMENT AU SEIN DE LA CGT, IL N'Y A AUCUNE RAISON D'ARRÊTER AU MOMENT DE LA RETRAITE.

Grâce à la disponibilité et au recul qu'elle procure, il est possible de le faire autrement, de garder un lien avec les actifs, de confirmer son soutien à la CGT et d'aider les plus jeunes à défendre leurs revendications. Mais les retraités ont également leurs propres problèmes : pouvoir d'achat, accès aux soins, aux transports, aux loisirs, aux services publics, etc....

Les évolutions de notre société étant profondes et rapides, et ne tenant que rarement compte des aspirations des 17 millions de retraités que compte notre pays, rester syndiqué c'est aussi et surtout la possibilité de débattre et d'agir collectivement sur les grandes questions revendicatives et les grandes questions de société.

Il y a de nombreuses manières de rester syndiqué à la CGT au moment de la retraite. Chacun choisit ce qui lui convient le mieux, en fonction de son lieu de vie notamment.

La première possibilité, notamment quand le lien avec l'ancien employeur n'est pas totalement rompu, est de rester dans son syndicat ou dans une section syndicale spécifique de retraités. C'est généralement le cas dans la fonction publique, mais aussi celui de quelques grosses entreprises du secteur privé.

En relation avec les Unions Fédérales de Retraités (UFR), une autre possibilité est d'intégrer un syndicat organisant les retraités d'un secteur d'activité spécifique sur un territoire, par exemple un syndicat de retraités de la métallurgie, de la construction, des organismes sociaux...

Troisième possibilité : intégrer un syndicat « MULTIPRO » réunissant localement des retraités venant d'horizons professionnels divers, comme par exemple sur la région nazairienne, à Ancenis, Blain, etc ...

Si aucune de ces possibilités ne te convient, ou si tu ne souhaites pas intégrer une de ces structures, tu es rattaché à l'Union Syndicale Locale des Retraités (USLR) dont dépend ta commune.

Enfin, à défaut d'USLR dans un territoire, le rattachement se fait à l'Union locale CGT dont dépend ta commune.

L'essentiel, c'est de trouver ta place Et le mieux, c'est d'anticiper la situation avant ton départ en retraite en en parlant avec la direction de ton syndicat.

IL Y A TANT À DÉFEN

1 UNE RETRAITE DÉCENTE

La CGT revendique le droit à un travail décent.
Pour être décent, le travail doit allier plein emploi, instauration d'une protection sociale pour tous, salaire suffisant et dignité.
La retraite doit répondre à des exigences analogues en matière de montant des pensions, de protection sociale, de sécurité et de dignité, en tenant compte des spécificités des retraités et personnes âgées.
Voilà pourquoi, notamment, le minimum de pension doit être revalorisé et correspondre au montant du SMIC revendiqué par la CGT. Le taux des pensions de réversion doit être portée à 75% sans conditions d'âge ni de ressources.

2 SANTÉ ET AUTONOMIE

Ces questions sont importantes quand on est retraité, plus particulièrement pour les personnes âgées.
La CGT revendique une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de la vie.
Notre système de sécurité sociale, fondé sur la cotisation solidaire et non sur l'impôt (CSG, CRDS, CASA), doit être renforcé : remboursement à 100% de toutes les dépenses d'assurance maladie, généralisation du tiers-payant obligatoire, prévention et dépistage, suivi médical post-professionnel, développement des centres de santé, droit à compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie dans le cadre de l'assurance maladie.
Retraité, tu peux te battre pour des structures sanitaires et sociales de qualité et de proximité, avec des établissements d'hébergement qui soient de véritables lieux de vie sociale et de prévention.

3 SERVICES PUBLICS

Outils de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale, les services publics sont tous et partout en grand danger.
Les retraités ont naturellement toute leur place, notamment au niveau local, pour les défendre et revendiquer leur développement sur la base des principes d'égalité d'accès, de continuité, de proximité et d'adaptabilité aux besoins des usagers.

4 LOGEMENT

Disposer d'un logement décent, que l'on en soit propriétaire ou locataire, est un droit fondamental. Cela implique un nombre de logements sociaux et adaptés à l'âge ou au handicap en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire, ainsi que des aides permettant l'adaptation des logements au fil du vieillissement pour la sauvegarde de l'autonomie.

5 TRANSPORTS

Le droit et l'accès aux transports pour tous dans le cadre d'une politique cohérente, c'est essentiel pour assurer le lien social et la vie quotidienne.
La CGT propose une approche multimodale et complémentaire des modes de transports pour aller vers la transition énergétique dans le cadre d'un développement humain durable.
Nous avons besoin, en milieu urbain comme en milieu rural, de transports répondant aux besoins de la population (y compris des retraités), en matière de fréquence, d'horaires, de confort, d'accessibilité, de réseaux, de politique tarifaire, etc...
Pour agir, tu peux investir et participer à toutes les structures concernant la défense et le développement des transports (comités de ligne, enquêtes publiques, réunions publiques, associations, etc...)

6 LOISIRS, CULTURE ET INFORMATION, ACTIVITÉS PHYSIQUES

Un droit sans moyens pour l'exercer est illusoire. S'agissant des loisirs, de la culture et des sports, pouvoir d'achat insuffisant, difficultés de déplacement ou situation de handicap en limitent souvent l'accès pour les retraités.
En tant que retraité, tu auras collectivement à faire prendre en compte cette situation auprès de toutes les structures concernées par l'organisation ou le financement de ces activités : organismes sociaux, centres sociaux associatifs ou communaux, comités d'entreprise ou administrations gardant les retraités comme ayant droits... Parmi ces structures, l'association Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR) et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) occupent une place particulière, puisqu'elles agissent sur des valeurs de solidarité proches de celles du syndicalisme CGT (voir page 9 et 10).

DÉBATTRE, DÉCIDER ET MILITER SUR SON LIEU DE VIE

Depuis sa fondation en 1895, la CGT s'appuie sur les 2 piliers que constituent les métiers d'une part, les territoires de l'autre. L'USLR (Union Syndicale Locale de Retraités), c'est la structure territoriale de base coordonnant, en général sur le même territoire qu'une Union Locale, l'activité des retraités syndiqués à la CGT

Il existe 7 USLR en Loire-Atlantique auxquelles tu peux t'adresser :

Nantes
Maison des Syndicats 1 Place de la Gare de l'Etat - Nantes syndicatcgtnantes@gmai.com

Saint-Nazaire
Maison des Syndicats 4 rue Marceau – St Nazaire retraites.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Ancenis
Espace Corail 30 rue Francis Robert - Ancenis uslr.cgt.ancenis@orange.fr

Basse-Loire
Place des 12 femmes en colère - Couëron bluslrcgt@gmail.com

Pays de Retz
2, rue Pronzat - Paimboeuf uslrpaysderetz@gmail.com

Sud-Loire
Bâtiment Touraine Allée de Touraine – Rezé uslrcgtsudloire@gmail.com

Saint-Herblain
42 rue de la Dutée - St Herblain uslr.cgt.stherblain@orange.fr

A défaut d'USLR, c'est l'Union Locale CGT qui organise l'activité « retraités » sur son territoire :

Blain
1 chemin de la Prée - Blain ulcgtblain@gmail.com Tél : 02 40 87 07 12

Châteaubriant
1 rue de la Gare - Châteaubriant unionlocale-cgt@orange.fr Tél : 02 40 81 04 82

Carquefou
Impasse de la Hache contact@cgt-ul-carquefou.fr Tél : 02 40 30 32 45

Clisson
1 rue des Filatures ulcgtclisson@outlook.fr Tél : 02 40 01 84 41

Redon
6 rue St-Pierre ul-cgtredon@wanadoo.fr Tél : 02 99 71 32 11

RESTER INFORMÉ

Rester syndiqué à la retraite, c'est aussi garder le lien avec l'organisation grâce notamment :

- au mensuel de la CGT « ENSEMBLE » que reçoit chaque adhérent,

- au magazine bimestriel de l'Union Confédérale des Retraités CGT (dont l'abonnement est parfois pris en charge par le Syndicat) :

« VIE NOUVELLE », c'est un panorama de l'actualité sociale et sociétale en France et à l'étranger, une large partie magazine faisant la part belle à la culture et aux loisirs, et une partie infos pratiques.

Sans oublier l'encart/supplément spécial Loire- Atlantique (4 pages) qui fait le point sur la vie et l'activité des USLR, syndicats et sections de retraités de notre département.

D'autres parutions des Fédérations sont disponibles ainsi que des abonnements à la NVO et le Peuple.

RESTER FESTIF ET REVENDICATIF

Fête de la CGT

Les retraités de Loire-Atlantique organisent chaque année début septembre la Fête de la CGT dans le cadre agréable du domaine de la Génestrie sur la commune du Gâvre.
Le domaine, acquis en 1938 par la CGT pour accomplir les objectifs du Front Populaire, est aujourd'hui un centre de loisirs,
culturel et éducatif géré par l'UFM (Union Fraternelle de la Métallurgie de Loire-Atlantique).

La Fête, c'est souvent l'occasion de retrouvailles entre anciens camarades de travail et de préparer la rentrée sociale.
Les plus alertes en profiteront pour participer à la randonnée organisée en matinée en forêt du Gâvre sous l'égide de la FSGT (voir page 11)

INDECOSA-CGT

INDECOSA-CGT est née en octobre 1979 d'une volonté de la CGT de se doter de moyens nouveaux pour agir dans les domaines de la consommation, l'environnement et du cadre de vie.

Tout adhérent de la CGT, en activité ou en retraite, est statutairement membre d'INDECOSA

INDECOSA-CGT est partie prenante de toutes les luttes pour la protection des consommateurs, pour la défense du service public de la consommation, le renforcement des moyens de la DGCCRF et l'existence d'un code de la consommation.

INDECOSA-CGT intervient dans de nombreux domaines : litiges de la consommation, surendettement, logement,accès, qualité et tarification des services publics, environnement, santé, sécurité des consommateurs...

Si tu as des connaissances ou des compétences dans l'un de ces domaines à mettre au service de tous, ou si tu souhaites t'investir dans la défense des consommateurs dans un « esprit » **CGT**, tu seras le bienvenu au sein de l'équipe **INDECOSA-CGT 44** :

1, place de la Gare de l'État
CP n°1 44276 NANTES Cedex 2
e mail : indecosa.cgt44@laposte.net

INDECOSA la cgt CONSOM' ACTION
Loire-Atlantique

GARDER LE LIEN AVEC LES AUTRES

LSR Loire Atlantique

Les retraités sont en passe de constituer un tiers de la population.

La retraite prend donc une dimension individuelle et sociale jamais connue.

La possibilité pour chaque retraité de répondre à ses aspirations en matière de loisirs, de vacances et de culture dépend bien sûr de son âge et de son état de santé. Mais dépend d'abord et surtout des moyens matériels dont il dispose.

Comment ne laisser aucun d'entre eux sur le côté, comment nouer des contacts et tisser des solidarités entre retraités ?

Pour offrir ce lien social dont nous avons tous besoin, la CGT a créé la Fédération « Loisirs et Solidarité des Retraités » sous la forme d'associations autonomes en territoires (loi de 1901) coordonnant leurs actions et leurs forces.

LSR 44 - 1, place de la Gare de l'État CP n°1 44276 NANTES Cedex 2

FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

FSGT

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
www.fsgt.org

Héritière du sport travailliste, la FSGT, fruit de la fusion entre deux fédérations sportives ouvrières, est créée en 1934. Elle accompagne l'histoire du monde ouvrier, syndical et politique, quand elle ne s'y confond pas !

En 1937, des ouvriers syndicalistes issus d'entreprises de la Métallurgie nantaise, de basse-Loire et du sud-Loire mettent en place le Comité Départemental de ''Basse-Bretagne''.
Aujourd'hui, la FSGT continue à s'engager pour défendre le sport associatif, le sport populaire, le sport solidaire, démocratique et laïc. Elle tisse des liens et coopère avec d'autres organisations qui partagent un socle de valeurs communes à la FSGT, des réseaux comparables, des domaines d'actions complémentaires autour d'une même conception des pratiques sportives, culturelles et artistiques au service de l'épanouissement humain.

Dans un monde en constante mutation, dans un paysage sportif envahi par la loi du marché où l'argent est omniprésent la FSGT ne baisse pas les bras, bien au contraire ! Elle continue à militer pour le droit aux loisirs, aux sports et à l'éducation de qualité et à moindre coût pour tous.

Pour en savoir plus sur la FSGT
https://www.fsgt.org/

Comité départemental FSGT 44 :
fsgt44@laposte.net

Permanences : *1er et 3ème lundi du mois à 17h00 (Envoyer un courriel avant pour confirmation de présence)*

FSGT 44 - 1, place de la Gare de l'État CP n°1
44276 NANTES Cedex 2

MA RETRAITE j'veux LA VIVRE !
la cgt

CONTACT : .....

.....

.....

.....

.....

TAMPON SYNDICAT

Maquette impression Décembre2021 IMP UD CGT44 Crédit photo Pixabay / freepik / usr44